

**Procès-verbal de la séance
du Conseil Communal d'Oron
tenue le lundi 7 décembre 2020
à la grande-salle de Palézieux-Village**

Présidence : M. Fabrice Chollet
Scrutatrices : Mme Rosemarie Moullet
Mme Maude Chollet
Secrétaire : Mme Lorraine Bard

Le Président du Conseil, M. Fabrice Chollet, ouvre la séance du Conseil Communal à 20h. Il souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, aux membres de la Municipalité, au personnel communal ainsi qu'aux représentants de la presse. Il indique que de nouvelles mesures COVID-19, édictées le 2 décembre dernier par le Canton, interdisent le public et rendent le port du masque obligatoire durant toute la séance, sauf lors de la prise de parole. L'ordre du jour sera suivi tel que présenté.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour
--

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 28 septembre 2020
3. Communication du bureau
4. Communication de la Municipalité
5. PREAVIS MUNICIPAL N° 13/2020
Traitements et indemnités des membres de la Municipalité à partir du 01.01.2021
6. PREAVIS MUNICIPAL N° 11/2020
Budget 2021
7. PREAVIS MUNICIPAL N° 06/2020
Statuts de l'Association intercommunale des eaux usées de la Haute-Broye - Veveyse - Oron - Glâne (VOG)
8. PREAVIS MUNICIPAL N° 12/2020
Crédit d'investissement complémentaire pour la réalisation de la première étape du PDDE
9. PREAVIS MUNICIPAL N° 14/2020
Crédit d'investissement pour l'aménagement d'une « Gare routière » pour les lignes de transports publics et bus scolaires – agrandissement du parking public à Oron-la-Ville
10. Divers et propositions individuelles

Appel

- 52 Conseillers sont présents sur 60. Le quorum étant atteint, le Président ouvre formellement la séance.

PV du 28 septembre 2020

- **Le Président du Conseil** demande s'il y a des corrections/modifications du procès-verbal.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal**, indique qu'en page 5, le volume de ruraux à disposition est faux, il s'agit de 170'000 m³.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée et indique que le PV sera archivé avec la correction demandée avec remerciements à son auteur.

Communications du bureau

- **Le Président du Conseil** indique que les votations communale et fédérales du 29 novembre dernier se sont très bien déroulées. Les résultats ont été transmis vers 11h30 au canton et mis en ligne sur le site internet de la commune.

Communications de la Municipalité

- **M. Philippe Modoux, Syndic**, souhaite la bienvenue aux Conseillers, aux collaborateurs, à la presse.
- Il indique que la patinoire va rouvrir au public depuis ce mercredi. Jusqu'à maintenant seuls les élèves des classes fribourgeoises pouvaient y aller, comme la réglementation change d'un canton à l'autre.
- Les repas des jeunes citoyens et des nouveaux habitants ont été annulés comme toutes les autres manifestations.
- Il remercie la population d'avoir accepté le projet de fusion avec la commune d'Essertes. Le Conseil général d'Essertes siégera demain soir dans cette salle dans le but de respecter les mesures sanitaires.

- Caserne des pompiers : la remise des clefs a eu lieu vendredi dernier et le déménagement samedi dernier. La caserne est en fonction.

PREAVIS MUNICIPAL N° 13/2020
Traitements et indemnités des membres de la Municipalité à partir du 01.01.2021

- **Le Président du Conseil** passe la parole aux Présidents de la commission ad hoc puis de la COFIN.
- **M. Jean-Daniel Dind**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **M. Cédric Ottet**, Président de la commission des Finances, résume le rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Vincent Gilliard** souhaite des informations complémentaires sur la répartition des tâches des municipaux. Il demande quels moyens il faudrait pour équilibrer les tâches.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, répond que le but est d'uniformiser au mieux le travail. L'administration doit gérer un maximum de chose via les chefs de services. Le BTO n'a pas encore sa vitesse de croisière. Une fois les services bien en place, les municipaux pourront mieux déléguer.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée et passe au vote sur ce préavis.

Résultat : le Préavis 13/2020 est accepté par 49 oui et 2 abstentions

PREAVIS MUNICIPAL N° 11/2020
Budget 2021

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la commission des Finances.
- **M. Cédric Ottet**, Président de la commission des Finances, donne lecture du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Frédéric Chenevard** demande l'influence qu'a eu le COVID-19 sur le budget.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, indique que le budget a été établi avec une grande prudence. Les recettes fiscales des personnes physiques ont été réduites de CHF 100'000.- par rapport à l'année précédente. Il précise qu'il y aura un décalage sur l'année suivante car les RHT ont bien fonctionné. Concernant les entreprises, avec la RIE III, 10% supplémentaires n'ont pas été comptabilisés au budget.
- **M. Eric Ramseyer** demande si la commune a accordé des aides financières aux locataires.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, informe qu'il n'y a que l'Auberge communale à Palézieux qui paie un loyer commercial à la commune. La commune a renoncé au loyer sur la partie commerciale durant les périodes de fermeture. Par contre, la part du loyer du logement privé a été perçue.
- **M. Jean-Daniel Dind** : p.7 « 3408, Ancien collège, Les Tavernes », il constate qu'il n'y a plus d'école mais qu'il y a encore des charges, pourquoi ?

- **M. Philippe Modoux, Syndic**, répond qu'actuellement il n'y a plus de classes, mais qu'il faut un minimum d'entretien. La Municipalité est en réflexion sur l'avenir de ce bâtiment.
- **M. Steve Mercanton** : p. 11, observations « Nouveau collège Oron-la-Ville ». Il demande si la future location du collège est intégrée.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, répond que la location a été calculée pour 4 mois et que le point sera fait courant mars 2021. Les travaux de construction avancent bien, mais la commune est en soucis avec le délai qui était prévu au 1^{er} juillet 2021.
- **M. Jean-Luc Schwaar** : p. 27, observations « 8100.4813.00 : prélèvement sur les financements spéciaux-adduction eau », demande si la commune va encore puiser longtemps dans ce fonds de réserve et s'il y a une augmentation de taxes prévues.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, constate que l'on ne peut pas puiser éternellement dans un compte de réserve. Le but est d'être autonome avec notre eau et de ne plus devoir en acheter. Nous serons en autoconsommation avec le puits d'Ecoteaux.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée et passe au vote sur le préavis.

Résultat : le Préavis 11/2020 est accepté à l'unanimité.

PREAVIS MUNICIPAL N° 06/2020 Statuts de l'Association intercommunale des eaux usées de la Haute-Broye - Veveyse - Oron - Glâne (VOG)

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la commission ad hoc.
- **M. Eric Ramseyer**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **Mme Anne-Cécile Uldry** demande s'il faut vraiment attendre la prochaine législature pour l'augmentation du plafond d'endettement. Elle souhaite savoir ce que risque financièrement notre commune avec ce cautionnement. Elle demande également si cette association est assez cautionnée et solide financièrement. Elle souhaite également savoir pourquoi c'est l'état de Fribourg qui a validé les statuts.
- **M. Christian Bays, Municipal**, indique que le VOG peut se contenter actuellement des CHF 8 millions de cautionnement de la commune d'Oron. La STEP se situant sur la commune d'Ecublens/FR, les statuts ont été validés par les autorités du canton de Fribourg. Le siège est à Oron.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, indique que la station d'épuration a encore des travaux sur les 5 années à venir pour un coût d'environ CHF 50 millions. Il faudra augmenter le plafond d'endettement et de cautionnement.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée, et passe au vote sur ce préavis.

Résultat : le Préavis 06/2020 est accepté à l'unanimité.

PREAVIS MUNICIPAL N° 12/2020
Crédit d'investissement complémentaire pour la réalisation de la première étape du PDDE

- **Le Président du Conseil** passe la parole aux Présidents de la commission ad hoc puis de la COFIN.
- **M. Christophe Rebetez**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **M. Cédric Ottet**, Président de la commission des Finances, résume le rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est pas demandée et passe au vote sur ce préavis.

Résultat : le Préavis 12/2020 est accepté à l'unanimité

PREAVIS MUNICIPAL N° 14/2020
Crédit d'investissement pour l'aménagement d'une « Gare routière » pour les lignes de transports publics et bus scolaires – agrandissement du parking public à Oron-la-Ville

- **Le Président du Conseil** passe la parole aux Présidents de la commission ad hoc puis de la COFIN.
- **M. Steve Mercanton**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **M. Cédric Ottet**, Président de la commission des Finances, résume le rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Florian Meyer** constate que la demande de crédit est presque de 3 millions, et qu'il n'y a qu'un plan à disposition. Il souhaite avoir des projets plus précis pour l'ensemble des demandes de crédits. Il souligne également qu'il y a eu une mise à l'enquête et des oppositions. Il faudrait avoir un projet plus abouti.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, répond qu'il y a eu une présentation publique du projet avec le bureau d'ingénieurs et l'entier des plans à disposition. Il indique que la commune est partie sur cette base et qu'il est ouvert à répondre aux questions de M. Meyer.
- **M. Florian Meyer** est d'accord sur le fait que le projet a été présenté lors d'une présentation publique. Mais pour ce soir, il aurait apprécié un projet plus abouti. Il a des questions, comme par exemple l'accès sécurisé des piétons, l'arrêt de bus à la Place de la Foire sera-t-il maintenu. Il demande si les parcomètres seront uniquement pour ce futur parking.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, informe qu'il a les plans à disposition. Il prend note qu'il faut plus de détails à l'avenir mais constate qu'il a déjà pris du temps en séance avec M. Meyer. Au sujet des parcomètres, l'installation technique est prévue pour une éventuelle mise en place dans le futur. La Municipalité n'a pas prévu de mettre en service, pour le moment, les parcomètres afin de ne pas pénaliser les commerces. L'arrêt de bus de la Pl. de la Foire sera conservé, mais qu'un projet futur de l'aménagement du Bourg viendra plus tard. Il devrait notamment y avoir la création de deux arrêts de bus, l'un vers la BCV et le second en face.
- **M. Olivier Besnier** demande que va devenir le parking provisoire situé sur la place de jeux actuelle.

- **M. Olivier Sonnay, Municipal**, informe qu'il ne sera pas maintenu. La commune s'est engagée à le remplacer par un terrain de sport synthétique. Ce projet sera soumis à l'enquête publique.
- **M. Philippe Demierre** pense que le crédit sera certainement accepté ce soir, mais malheureusement, il n'y a rien pour la mobilité douce. Il n'est pas anti-voitures, mais il faut partager la chaussée. Il trouve dommage de ne pas avoir continué sur la lancée de la piste cyclable entre Oron-la-Ville et Palézieux.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, comprend bien, mais il constate que nous sommes dans un nœud urbain. Le chemin des écoliers passe entre des propriétés privées. Il indique qu'il y a beaucoup d'accès piétons depuis cette future gare routière. Il faut faire avec ce que nous avons, mais ce n'est pas toujours facile.
- **Mme Anne-Cécile Uldry** revient sur l'annexe 2 du préavis : séance de conciliation avec M. Krieger. Elle demande quels sont les locaux loués par ce propriétaire et ne voudrait pas faire un précédent.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, indique que cette propriété se trouve sur le Chemin des Ecoliers. Son jardin a fait l'objet d'une fouille. Il a un appartement de 3 pièces et un petit studio en location. Il a beaucoup de problèmes avec ses locataires à cause des nuisances qui vont durer encore un moment. C'est un dédommagement si les locataires devaient résilier leur bail.
- **M. Florian Meyer** remercie M. Daniel Sonnay mais celui-ci doit confondre avec une séance qui concerne un autre projet. Il a pris bonne note du maintien de l'arrêt de bus à la Pl. de la Foire. Il constate qu'il y a toujours des places de parc disponibles vers la future gare routière. Il faut refuser ce préavis en pensant au climat et à la sécurité financière de notre commune. Il propose l'amendement suivant :

Modification des points 1 et 2 du préavis

- D'approuver le dossier technique (projet routier) pour l'aménagement d'une « Gare routière » pour les lignes de transports publics et bus scolaires, « Au Pralet », à Oron-la-Ville
- D'accorder un crédit d'investissement de CH 1'190 '300.- TTC, pour sa réalisation.
- De l'autoriser à financer ce montant selon les modalités proposées.
- De l'autoriser le cas échéant, à emprunter ce montant aux meilleures conditions du marché.
- **Le Président du Conseil** prend note de cet amendement. Il poursuit la discussion sur cet amendement. Ensuite ce dernier sera soumis au vote et la discussion reprendra sur le préavis.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, constate qu'il ne s'agit pas d'un puzzle. Ce n'est pas possible d'avoir un nouveau complexe scolaire sans places de parc. De plus, il y a 3 places prévues pour les handicapés et 4 pour les voitures électriques. Il faut vraiment avoir quelque chose de fonctionnel au centre d'Oron-la-Ville. De plus, ce projet a été accepté par les transports publics.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal**, précise qu'il faut adapter les infrastructures de parking, cela a tout son sens de créer des places de parc dans une gare routière.
- **M. Thierry Muser** dit que c'est joli des places de parc et la mobilité douce lorsque l'on habite proche de tout. Pour celui qui vient des Thioleyres au centre d'Oron-la-Ville, il veut pouvoir garer sa voiture. De plus, le complexe sportif sera beaucoup plus grand qu'actuellement.
- **M. Florian Meyer** est conscient qu'il faut tenir compte des gens qui habitent à l'extérieur. Il faut privilégier l'aménagement de trottoirs. Il a la chance d'habiter proche du centre, il constate qu'il y a beaucoup de places de parc libres constamment. De plus, nous avons la chance d'avoir les parkings des centres commerciaux qui peuvent être utilisés lors de manifestations. C'est une dépense de CHF 2 millions en moins.
- **M. Philippe Demierre** fait un rapide calcul et constate que la place de parc va coûter environ CHF 50'000.-, c'est énorme. Il est conscient des besoins, mais il y a déjà beaucoup de places de parc à Oron-la-Ville.
- **M. Jean-Daniel Dind** constate que le parking sera sur 2 étages. Les nuisances sonores seront importantes, comme par exemple la possibilité de faire un concert dedans et des soucis de fréquentation.

- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, rappelle que tout est calculé : l'électricité pour les parcomètres et le futur emplacement de ces derniers. Il y a également la mise aux normes des places pour les cars et l'aménagement de bordures pour la sécurité. Il n'est pas possible de soustraire des montants comme cela. Les nuisances sonores ne seront pas possibles, l'emplacement de caméras est prévu.
- **M Christophe Rebetez** souligne qu'il y aura 5 modules pour faire du sport. Ce projet de gare routière fait partie d'un ensemble. Il faut refuser cet amendement.
- **M. Daniel Bize** revient sur les places de parc des centres commerciaux. Ces dernières ne doivent pas être prises en considération, c'est au bon vouloir du propriétaire de les mettre à disposition.
- **Mme Maude Chollet** rejoint l'avis de M. Bize. La Migros interdit le parking pour les non-clients, il y a un panneau de signalisation. Les gens veulent avoir des places de parc à proximité. Elle va refuser cet amendement.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée et passe au vote sur cet amendement.

Résultat : l'amendement de M. Meyer : Modification des points 1 et 2 du préavis

- **D'approuver le dossier technique (projet routier) pour l'aménagement d'une « Gare routière » pour les lignes de transports publics et bus scolaires, « Au Pralet », à Oron-la-Ville**
- **D'accorder un crédit d'investissement de CH 1'190 '300.- TTC, pour sa réalisation.**
- **De l'autoriser à financer ce montant selon les modalités proposées.**
- **De l'autoriser le cas échéant, à emprunter ce montant aux meilleures conditions du marché.**

L'amendement est refusé.

- **Le Président du Conseil** continue la discussion sur le préavis.
- **Mme Anne-Cécile Uldry** demande où vont passer les élèves qui vont au pavillon.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, indique qu'actuellement, il faut traverser le passage intérieur avec la passerelle et ensuite passer sur le trottoir. Il y aura une partie à revoir avec des améliorations une fois la gare routière terminée.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée. Avant de passer au vote, il informe que quel que soit le vote de chacun sur l'amendement, chacun est libre de voter selon son choix sur le préavis. Il passe au vote sur le préavis.

Résultat : le Préavis 14/2020 est accepté par 42 oui 1 non et 8 abstentions.

Divers et propositions individuelles

- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion.
- **M. Cédric Ottet** soulève que, lors du dernier Conseil, un crédit pour les conduites d'eau du Grenet à Châtillens avait été accepté. Les travaux ainsi que la facturation ont-ils pu se faire dans les temps ?
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, répond que, oui, grâce à de bonnes conditions météo, les travaux ont été effectués dans les temps. La facture a été transmise dans les délais. La commune va toucher la subvention encore cette année. Un solde sera encore versé l'année prochaine, pour l'aménagement de la place. Il remercie les entreprises pour leur travail.
- **M. Pierre-André Maillefer** transmet que plusieurs personnes lui ont demandé pourquoi un accès depuis le giratoire à la Rte de Lausanne a été fait pour le Brico Coop.

- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, indique qu'il s'agit d'une situation particulière. Lors de la modification de l'escalier situé un peu plus haut, le Brico Coop a fait cette demande afin de fluidifier le trafic. La demande a été faite à la DGMR (direction générale de la mobilité et des routes) et au voyer. Il s'agit d'un accès en sens unique.
- **M. Sébastien Massard** observe que les arrêts de bus sur les routes engendrent des problèmes de fluidité. De même que le passage à niveau des CFF à Châtillens donne des contraintes supplémentaires aux automobilistes.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, répond que les bus déposent les clients et repartent afin de ne pas trop bloquer les automobilistes.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, annonce qu'il ne va pas se représenter à la fin de la législature. Après 12 ans comme municipal et 20 ans comme syndic, il faut laisser sa place. Il est chaleureusement applaudi par l'assemblée. Il remercie tout le monde et souhaite à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année. Il annonce que deux bouteilles de Clos d'Oron sont offertes à chacun. Il y a un bulletin de souscription dans le carton avec des prix intéressants
- **Le Président du Conseil** clôt ce point de l'ordre du jour. Il remercie les employés communaux pour la préparation de la salle et souhaite de belles fêtes de fin d'année et une excellente fin de soirée.

La séance est levée à 21h55.

Procès-verbal accepté par le Bureau du Conseil, le 14 décembre 2020

